



DOSSIER DE PRESSE

# Chaufferie biomasse de Brive

## Pose de la première pierre

*Le 4 juillet 2018 à 11h*

Contact Presse

**GEB / Coriance :**

**Audrey SARRASIN**

Chargée des relations presse

01 49 14 58 84 / 06 80 14 21 51

[Audrey.sarrasin@groupe-coriance.fr](mailto:Audrey.sarrasin@groupe-coriance.fr)

**Ville de Brive :**

**Cyril GRANET**

Directeur de la communication

05 55 18 18 48

[Cyril.granet@agglodebrive.fr](mailto:Cyril.granet@agglodebrive.fr)

*Le 4 juillet 2018,*

*Frédéric SOULIER, Maire de Brive,*

*Alain ROUSSET, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*

*Lionel POITEVIN, Directeur régional ADEME Nouvelle Aquitaine,*

*et Yves LEDERER, Président de Coriance,*

*posent la première pierre de la chaufferie biomasse de Brive.*

Depuis janvier 2017, la ville de Brive a confié à Green Energie Brive (GEB), filiale du Groupe Coriance, la construction, l'exploitation et la gestion du futur réseau de chaleur de la ville dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Les travaux de création des 24 km de réseau de chaleur ont débuté en février 2018. Ce réseau sera alimenté par l'énergie récupérée auprès du centre de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche et par une chaufferie biomasse, en cours de construction. Les travaux de cet équipement ont commencé en mai 2018.

Située à proximité du centre de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche, la chaufferie biomasse consommera jusqu'à 7 500 tonnes de bois-énergie par an issu de la filière locale.

Plus de 60 000 heures de chantier sont confiées à des entreprises locales pour la création du réseau et la construction de la chaufferie biomasse

## Plus de 80 % d'énergies renouvelable et de récupération

Le réseau de Brive sera alimenté à **plus de 80 % par des énergies renouvelable et de récupération**. En privilégiant le recours à ces énergies, la Ville de Brive confirme son engagement en faveur d'une politique énergétique volontariste et responsable.

## De l'énergie renouvelable produite par la chaufferie biomasse de Brive

Le choix de la biomasse va permettre de fournir une **énergie locale et renouvelable** qui garantira aux abonnés une chaleur à un **prix compétitif et stable** dans le temps puisque déconnecté des fluctuations des prix des énergies fossiles (fioul, gaz...).

De plus, la présence de plus de 50 % d'énergies renouvelable et de récupération dans le mix énergétique permettra aux abonnés de bénéficier d'une TVA à taux réduit à 5.5 %.

L'augmentation exponentielle de la **taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN)** conforte le choix de la Ville de Brive de réaliser, pour ses habitants, un réseau de chaleur urbain performant qui permet la maîtrise des charges de chauffage.

La chaufferie d'une puissance de 44 MW sera composée d'une chaudière bois de 6,5 MW et de deux chaudières gaz (8,6 et 10,4 MW) utilisées en appoint et secours pour garantir la continuité de la fourniture de chaleur. La mise en place d'un échangeur thermique de 12,5 MW permettra de récupérer la chaleur émise par le centre de valorisation énergétique.

Des technologies innovantes comme des pompes à chaleur (6,3 MW) ou encore des hydro-accumulateurs seront utilisées.

La filière bois de la région sera consolidée avec l'utilisation de **7 500 tonnes par an de plaquettes forestières et assimilées**. Ce bois-énergie est disponible dans un rayon de 100 km maximum autour de Brive.

Ce choix énergétique permettra une **diminution des rejets de 12 900 tonnes de CO<sub>2</sub>**, soit l'équivalent des émissions de 10 750 véhicules sur une période d'un an.

La chaufferie biomasse est localisée à Saint-Pantaléon-de-Larche, à proximité du Centre de Valorisation Énergétique, et donc à l'écart des habitations et du centre-ville.

Le **projet architectural** a été confié à Nathalie FAYAT, spécialisée dans les travaux d'architecture à Brive.



## La biomasse est une énergie renouvelable aux avantages multiples

Les avantages de la nouvelle chaufferie biomasse sont multiples :

- **Protection de l'environnement**

Le recours au bois est une solution durable.

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont réduites.

- **Performance énergétique**

La chaufferie biomasse garantit une production d'énergie propre moins énergivore que les chaufferies à énergies fossiles.

- **Confort pour les usagers**

L'absence de chaudière domestique et de combustible chez les particuliers diminue d'autant les risques d'accidents et évite ainsi les frais d'entretien.

Sans bruit, sans odeur et sans émission de gaz, le chauffage est propre et constant.

Pas de risque de coupure : en cas d'arrêt d'une chaudière, une autre pourra prendre le relais.

- **Moindre coût de l'énergie**

L'utilisation de cette source d'énergie permet de garantir aux abonnés des coûts bas et stables, moins fluctuants que ceux des énergies fossiles.

- **Soutien à l'économie locale**

Les filières d'approvisionnement en biomasse sont des sources d'emplois locaux et non délocalisables, et elles contribuent à la structuration de la filière bois-énergie locale.

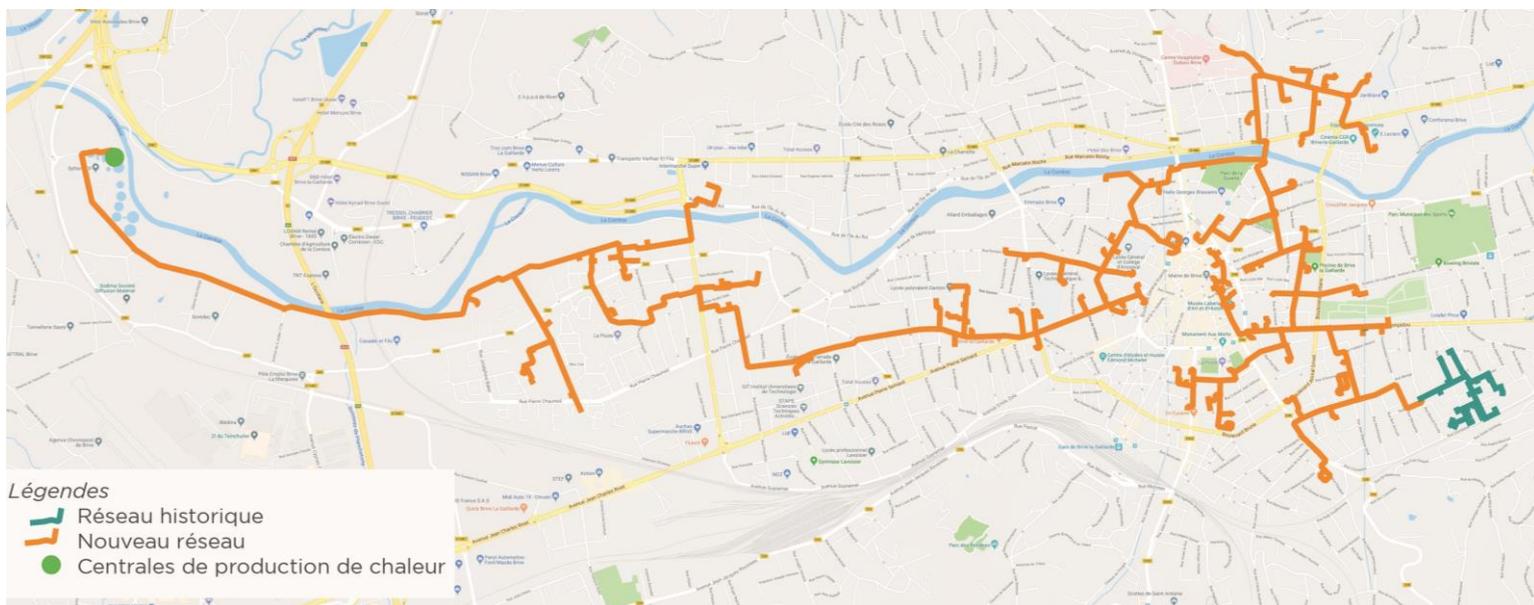
La construction de la chaufferie représente un investissement conséquent créateur d'activité économique pendant toute la durée du chantier

La loi de transition énergétique prévoit un développement significatif de la chaleur renouvelable, notamment en réseau de chaleur. La biomasse constituera une part importante de ce développement. Les réseaux de chaleur portent un objectif de quintuplement (x5) des quantités de chaleur renouvelable et de récupération (EnR&R) livrées par les réseaux à l'horizon 2030, par rapport à 2012.

## Le futur réseau de chaleur de Brive

Les travaux de création du réseau de chaleur ont débuté en février 2018 et s'échelonnent jusqu'au printemps 2019. Pendant cette période, **24 km de canalisations enterrées** seront posées (1 km de réseau existe déjà).

À terme, **6 000 équivalents-logements** bénéficieront d'une chaleur écologique et d'un service de qualité à un prix compétitif. Il s'agit de logements, mais aussi de bâtiments publics comme des établissements scolaires ou encore le centre aquatique.



## Les chiffres clés

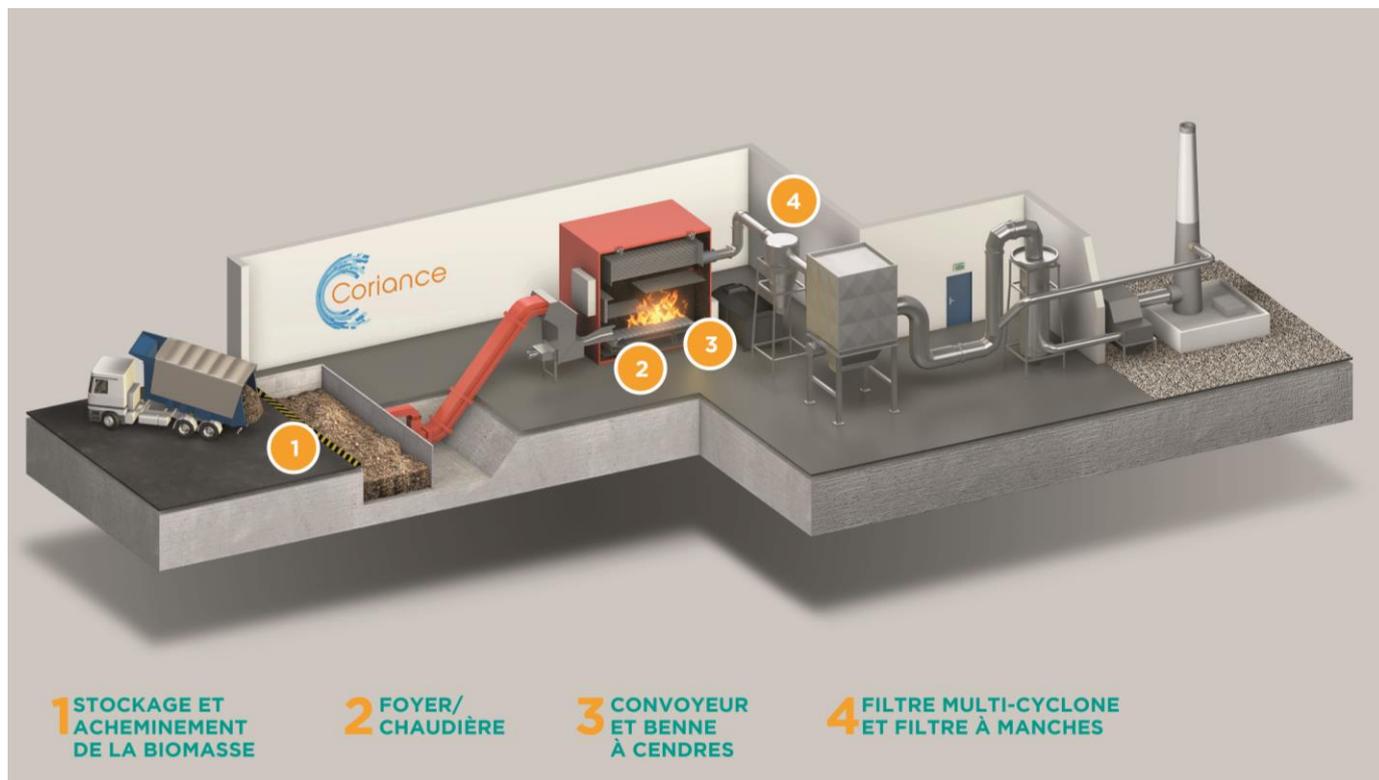
- Plus de 80 % d'énergies renouvelable et de récupération
- 27,5 millions d'euros d'investissement
- 7 500 tonnes de bois énergies par an
- 25 km de réseau
- 6 000 équivalents logements desservis
- Plus de 60 000 heures de chantier confiées à des entreprises locales
- 12 900 tonnes de CO2 évitées par le réseau chaque année, soit l'équivalent des émissions de 10 750 véhicules

Ce projet représente un investissement total de **27.5 millions d'€** et bénéficie d'un soutien de :

- |                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| • l'ADEME Nouvelle-Aquitaine   | 8 360 000 €HT |
| • la Région Nouvelle-Aquitaine | 1 800 000 €HT |
| • l'Europe (FEDER)             | 2 200 000 €HT |



## Une chaufferie biomasse : comment ça marche ?



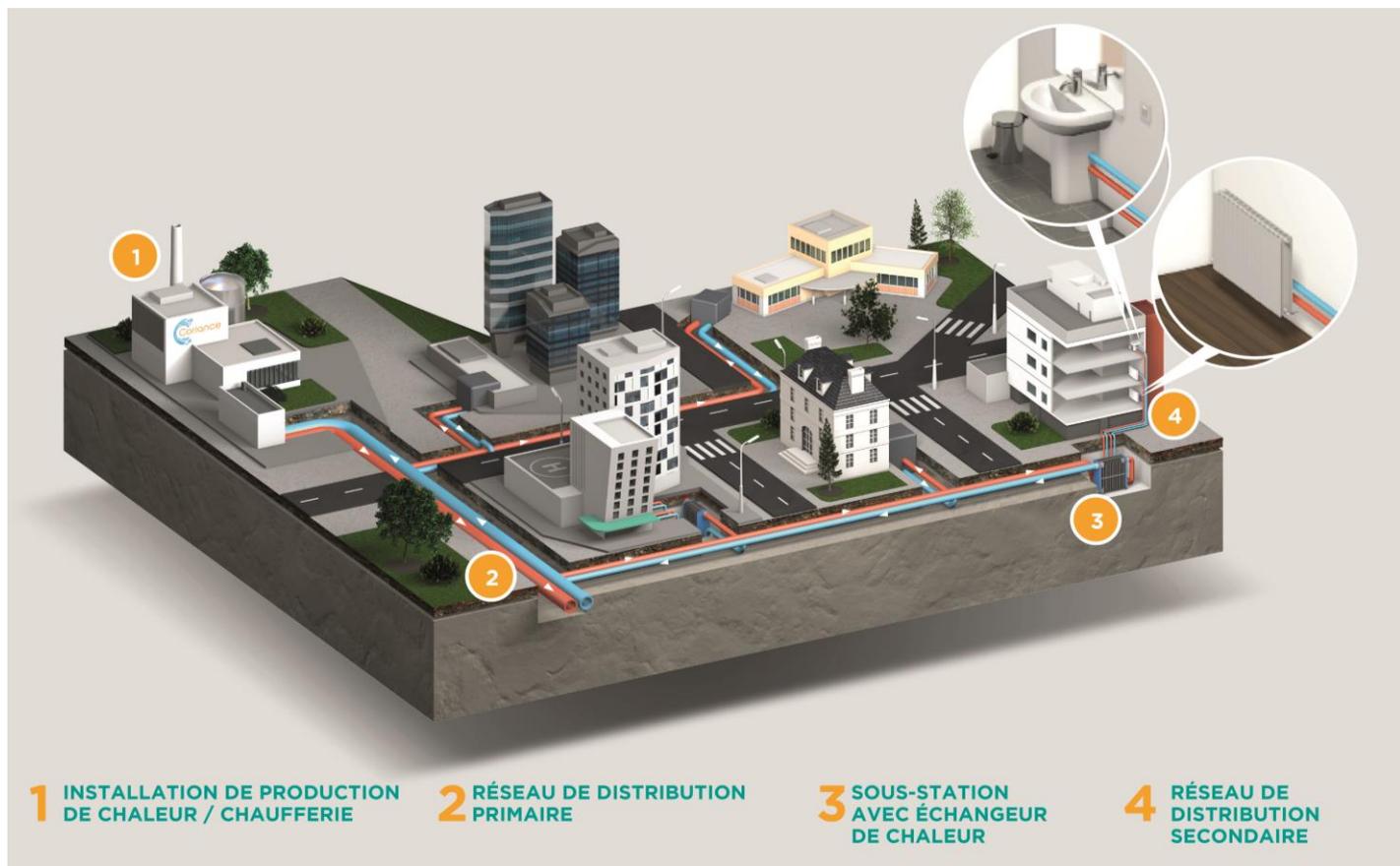
La biomasse est livrée dans des silos. Puis, des échelles mobiles entraînent la biomasse vers le convoyeur à chaînes qui l'achemine jusqu'au foyer de la chaudière par l'intermédiaire d'un poussoir d'introduction.

La biomasse est brûlée dans le foyer où la température peut atteindre entre 800 et 1000°C. La chaleur produite réchauffe l'eau du réseau de chauffage urbain.

Les fumées issues de la combustion sont filtrées par des systèmes performants de captation et de traitement des émissions atmosphériques et des poussières. La qualité des émissions est contrôlée régulièrement par des bureaux de contrôle et par les autorités préfectorales.

Les cendres sont récupérées et font l'objet d'un suivi strict. Elles sont autant que possible valorisées via l'épandage ou comme matériau de construction.

## Un réseau de chaleur : comment ça marche ?



La chaleur est produite pour l'ensemble des usagers dans une ou plusieurs centrales de production ou chaufferies.

Formant une boucle fermée, le réseau primaire est composé de canalisations. Celles-ci transportent la chaleur par un fluide caloporteur (de l'eau ou plus rarement de la vapeur) depuis la centrale de production jusqu'à la sous-station d'échange qui réchauffe les circuits secondaires propres à chaque bâtiment.

La sous-station est le lieu où l'énergie thermique du réseau est livrée au bâtiment. Elle est composée d'un échangeur thermique qui transfère la chaleur du réseau primaire vers le réseau secondaire.

Le réseau de distribution secondaire assure la distribution du chauffage (radiateurs, planchers chauffants...) et de l'eau chaude sanitaire (lavabos, éviers, douches, baignoires...).

## Les partenaires

- **Brive**

La Ville de Brive est résolument engagée dans le combat environnemental, aux côtés de son Agglo et de ses partenaires publics et privés. Certains de ses projets ont déjà bénéficié d'une reconnaissance nationale comme le label « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (navettes électriques, pôle d'échange-multimodal...) et d'autres sont en cours de développement : tri des bio-déchets, achèvement de la voie verte, aide à la réhabilitation énergétique de logements (OPAH), projet de parc industriel du déchet, mise en place d'une fiscalité incitative sur les ordures ménagères...

Plus d'infos sur [brive.fr](http://brive.fr) et [agglodebrive.fr](http://agglodebrive.fr)

- **GEB - Coriance**

**GEB** est une filiale à 100% de la société **CORIANCE** et est dédiée exclusivement à la gestion du réseau de chaleur de la ville de Brive. GEB exploite le réseau de chaleur dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée par la Ville.

[www.greenenergiebrive.fr](http://www.greenenergiebrive.fr)

**Coriance**, société indépendante, est spécialisée dans le domaine des réseaux de chaleur urbains alimentés par des énergies renouvelables comme la géothermie et la biomasse. Avec un panier énergétique comprenant 2/3 d'énergies renouvelables ou de récupération, **CORIANCE** a pris le parti d'une gestion des ressources éclairée et raisonnée. **CORIANCE** est également un opérateur reconnu pour son expertise dans les services en efficacité énergétique. Elle est ainsi en mesure de proposer des solutions énergétiques et environnementales sur-mesure et complètes, de la production d'énergie thermique jusqu'à son utilisation, avec l'ambition de valoriser au maximum les énergies renouvelables.

[www.groupe-coriance.fr](http://www.groupe-coriance.fr)

- **Ademe Nouvelle-Aquitaine**

Dans le cadre de ses missions, l'ADEME soutient les énergies renouvelables dans une perspective de développement durable. Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production renouvelable de chaleur. Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises.

<http://nouvelle-aquitaine.ademe.fr>

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Afin de s'inscrire dans l'objectif de la loi sur la Transition Energétique en faveur de la Croissance Verte (32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030), la Région Nouvelle-Aquitaine favorise et soutient les projets de création et d'extension de réseau de chaleur ou de froid renouvelable (bois, géothermie, ...) ainsi que les projets de

valorisation thermique liée au traitement des déchets ménagers en vue d'alimenter des réseaux de chaleur urbain.

[www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

- **Europe (FEDER Fonds Européen de Développement Régional)**

Le défi climatique de l'Europe est d'augmenter les capacités de production d'énergies renouvelables et ainsi réduire la dépendance aux énergies fossiles.

[www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr](http://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr)